



PACK

ENTREPRISES
DE MOINS DE
50 SALARIÉS

formation

Les nouvelles règles de la réforme, que va-t-elle changer ?

Réforme de la formation professionnelle

Programme :

NOUVELLES DISPOSITIONS : OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET ÉVOLUTION DE L'OBLIGATION DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- La contribution unique au financement de la formation :
- L'option de s'exonérer de la contribution au financement du Compte Personnel Formation
- La fin des dépenses déductibles
- La redéfinition de l'action de formation et des formations éligibles
- La fin de la fiscalisation de la formation
- L'évolution des relations avec l'OPCA, l'accès aux financements et services

UTILISER LES NOUVEAUX DISPOSITIFS PRÉVUS PAR LA RÉFORME

- le Compte Personnel Formation
 - Les objectifs du CPF
 - Les modalités d'utilisation
 - L'acquisition des heures
 - La base de données unique d'information
 - Les modalités d'utilisation par le salarié
 - Les marges de manoeuvre de l'entreprise dans sa politique de formation
 - Le financement du CPF
- le conseil en évolution professionnelle
 - Un transfert des bilans de compétences vers des institutions
 - La gratuité du conseil
 - Les salariés concernés

DES OBLIGATIONS SOCIALES RENFORCÉES

- L'entretien professionnel "nouvelle version" : modalités et mise en oeuvre
- Les obligations de maintien et d'employabilité du salarié
- Les obligations de gestion de l'évolution du salarié

Durée : 1 jour

Objectif(s) :

- Connaître les nouvelles dispositions législatives et conventionnelles et mesurer l'impact sur les obligations de l'employeur et les évolutions en matière de financement de la formation
- Mettre en place et utiliser les dispositifs prévus par la réforme : Compte Personnel de Formation, entretien professionnel, conseil en évolution professionnelle, professionnalisation...

Lieu : Vesoul

Organisme de formation :

SIFCO - Tél. 03 81 25 26 06



AGEFOS PME Franche-Comté

2, rue de l'Industrie - 25042 BESANÇON Cedex

franche-comte@agefos-pme.com

www.agefos-pme-fc.com

Fax 03 81 47 74 75

0 820 42 00 51
0,118 € TTC/min à partir d'un poste fixe



Cette action de formation est co-financée par l'Union Européenne.